Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 121. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 1er MAI 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —. Autres Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES — A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71; A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5; A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station; A Paris et à Bruxelles..... Dans les agences de publicité. En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

Arrestation des dirigeants de la Confédération générale du travail

Les villes de Roubaix et Tourcoing sans tramways : 1,500 fr. votés aux grévistes par le Conseil Municipal de Roubaix

HUIT PAGES 5 Centimes

BULLETIN

29 avril.

Trois des principaux dirigeants de la Confédération générale du travail, MM. Bousquet, Lévy et Delalé ont été arrêtés.

—×—

Le Président de la République a inauguré l'exposition de la Société des Artistes français.

—×—

La population d'Orléans est de plus en plus irritée contre les francs-maçons qui prétendent imposer leur présence au cortège.

—×—

Un terrible incendie a dévoré un village près de Briançon. Il y a des victimes.

—×—

On signale des chutes de neige sur plusieurs points dans le Midi.

—×—

M. de Trooz, chargé par Léopold II de la formation du cabinet, a continué lundi ses pourparlers avec de nombreuses personnalités politiques. Il a reçu également le secrétaire du Roi.

—×—

La grève des employés des tramways de Roubaix-Tourcoing est maintenant générale, les ouvriers de l'usine d'électricité ayant cessé le travail. Le Conseil municipal de Roubaix a voté aux grévistes une subvention de 1.500 francs.

—×—

Un charretier de Baisieux est tombé de voiture à Sailly et a été retrouvé mort dans un fossé.

L'AGITATION SYNDICALISTE & OUVRIÈRE

LES ARRESTATIONS

En vue du 1er Mai. — MM. Bousquet, Lévy et Delalé arrêtés L'impression dans les milieux syndicaux. — Ce que dit M. Clémenceau. — L'instruction. — La grève de l'alimentation. — Les fonctionnaires. — Dispositions policières

Le gouvernement entre en lutte avec la Confédération du travail. Depuis quelques jours, il n'était bruit que d'arrestations imminentes et d'une action décidée contre les dirigeants de la Confédération. Aujourd'hui, en vue du 1er mai, sans doute, le gouvernement a frappé.

TROIS ARRESTATIONS

Paris, 29 avril. — Sur mandat de M. Flory, juge d'instruction, M. Hamard, chef de la Sûreté, a procédé, lundi matin, à la première heure, à l'arrestation de MM. Bousquet, secrétaire général de l'alimentation; Albert Lévy, de la Confédération générale du travail, et André Delalé, également de la C. G. T.

Cette mesure a été prise en raison des discours violents prononcés dans différentes réunions par des membres de la Confédération générale du travail.

Une conférence a eu lieu, dimanche soir, à ce sujet, au ministère de la justice entre le procureur général, le procureur de la République et M.

M. Albert-LÉVY

Trésorier de la Confédération générale du travail

Guoyt-Dessaigne, ministre de la justice et c'est à la suite de cette conférence que les opérations ont été décidées.

COMMENT ON OPÉRA

Il était quatre heures du matin, lorsque deux agents de la Sûreté se présentèrent 47, rue Bichat, domicile de M. Jean Bousquet, âgé de quarante ans, et né à Bordeaux. Surpris par cette visite matinale, M. Bousquet exigea qu'on lui montrât le mandat d'amener, et ce n'est que sur la présentation de la pièce qu'il consentit à suivre les agents.

— Je ne sais pas pourquoi on m'arrête, a-t-il déclaré, je n'ai rien fait pour cela ! et il s'est répandu en invectives contre les membres du gouvernement.

M. Albert Lévy, né à Lyon, employé de commerce a été arrêté au 18 de la rue d'Angoulême. Au moment où M. Hamard venait l'arrêter, M. Albert Lévy a déclaré qu'il était malade et a refusé de suivre le chef de la Sûreté.

M. Hamard a fait alors appeler un médecin qui a constaté que M. Lévy était en parfaite santé.

L'inculpé s'est alors décidé à suivre le chef de la Sûreté, qui l'a fait aussitôt conduire au Dépôt.

M. André Delalé, qui est cordonnier, a protesté également contre son arrestation. Il s'est plaint également qu'on ne lui laissât pas terminer une paire de souliers qui étaient sur la forme.

LE MOTIF DES POURSUITES

Paris, 29 avril. — M. M. Bousquet, Delalé et Lévy sont poursuivis en vertu des articles 23, 24, de la loi de 1881, modifiés par la loi de 1893, et des articles 47, 48 et 49 de la loi de 1881. »

Les articles visés des lois de 1881, sur la presse, et de 1893, contre les menées anarchistes, visent la provocation aux crimes de meurtre, de pillage ou d'incendie, ou aux crimes contre la sûreté de l'Etat, provocation par « discours, cris ou menaces, proférés dans des lieux ou réunions publics ».

Les articles 47, 48 et 49 défèrent ce crime à la Cour d'assises.

LA CONFÉDÉRATION S'Y ATTENDAIT

Paris, 29 avril. — L'arrestation de MM. Bousquet, Lévy et Delalé n'a pas causé une grande surprise à la C. G. T. Les citoyens Griffuelhes et Pouget ont fait, ce matin, les déclarations suivantes aux membres de la presse :

« Nous venons d'apprendre l'arrestation de nos trois camarades. A quoi riment ces arrestations? Quel peut être le délit commis? Certes, la mesure prise ne nous surprend nullement. Depuis l'arrestation des co-signataires de l'affiche antimilitariste nous savions qu'une quarantaine de mandats d'amener avaient été délivrés contre les militants et que le gouvernement n'attendait qu'une occasion pour faire exécuter ces mandats.

» Nous nous demandons quelles raisons on donnera pour justifier ces actes arbitraires. Si, comme nous le présumons, nos camarades ont été arrêtés à cause des discours tenus dans les différents meetings de ces jours-ci, leur arrestation est réellement arbitraire. En effet, toutes les réunions qui se sont tenues, étaient des assemblées corporatives strictement privées et prévues par la loi de 1884 qui dit « que pour ces réunions, il n'est même pas besoin de faire de déclarations. »

» Toute parole prononcée dans ces réunions n'a donné dans aucun cas lieu à une arrestation quelconque, la loi ne condamnant pas les propos violents ou qualifiés tels émis dans les réunions publiques tenues en vertu de la loi de 1881. »

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 29 avril. — A la Bourse du Travail, un membre de l'union des syndicats de la Seine a fait, à ce sujet, la déclaration suivante :

« Le gouvernement veut recommencer tout simplement le coup du complot de l'année dernière, son attitude dans la circonstance n'est pas faite pour me surprendre, car, depuis plusieurs jours, tous les militants, les syndicalistes sont filés par des agents de la sûreté.

» M. Clémenceau peut, s'il le veut, nous arrêter en masse; il n'empêchera pas les travailleurs de manifester le 1er mai.

» Les ouvriers se feront un devoir d'assister aux meetings de protestation qui auront lieu ce jour-là et alors nos gouvernants pourront se rendre compte de la popularité dont ils jouissent dans les classes laborieuses. »

ON QUESTIONNE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 29 avril. — M. Clémenceau a reçu à l'issue du Conseil des ministres les membres de la presse. Une question a tout de suite été posée, cela va sans dire : « Qui a ordonné les arrestations de ce matin? » M. Clémenceau prend un air étonné et avec un sérieux imperturbable répond : « Je n'en sais rien ce n'est pas moi qui ai ordonné les poursuites, ces Messieurs du parquet, seuls, savent à quoi s'en tenir ; je crois cependant, a cru devoir ajouter le président du Conseil, que les meneurs de la grève seront poursuivis pour avoir dans des réunions publiques, excité les ouvriers au sabotage. »

Un de nos confrères croit savoir que M. Clémenceau lui-même avait, dès hier soir, décidé l'arrestation des trois militants de la confédération générale du travail, M. Viviani n'a appris ces arrestations qu'au Conseil des ministres. Très nerveux il a eu parait-il beaucoup de peine à cacher sa mauvaise humeur, mais il s'est incliné.

A L'INSTRUCTION

M. Flory a fait subir à MM. Lévy, Bousquet et Delalé leur interrogatoire d'identité. Après avoir protesté contre leur arrestation, qu'ils ont qualifiée d'arbitraire, les trois inculpés ont ajouté qu'ils ne s'expliqueraient sur le fond même de la poursuite dont ils sont l'objet que lorsqu'ils seraient assistés d'un défenseur. Ils ont désigné Mes Albert Willm et Lafon.

La réunion du syndicat des employés de la Seine au cours de laquelle MM. Bousquet, Lévy, Delalé ont prononcé les discours incriminés avait été annoncée par une affiche qui contenait l'appel suivant :

Camarades, par l'action directe, par le sabotage, par la grève générale, vous êtes les plus forts, vous êtes les maîtres. Rejoignez la grande armée du prolétariat organisé, cachez vouloir et vous emporterez les bastilles capitalistes.

D'autre part, le 25 avril, à la Bourse du Travail, dans une réunion organisée par le syndicat des employés de la Seine, Lévy a préconisé la violence contre les patrons et engagé les assistants à se grouper, ajoutant qu'il fallait pour arriver, des associations d'hommes conscients et que ce n'était que par la cohésion et l'amitié que le triomphe serait obtenu. Dans la même réunion, Delalé a vivement critiqué les actes du président du Conseil, disant que sa manière de faire pourrait bien susciter quelque Ravachol ou quelque Emile Henry ; enfin Bousquet, dans la même réunion, a, lui aussi, préconisé l'action directe disant qu'il fallait s'unir pour résister aux patrons, qu'il était temps de prêcher la révolte et de réagir contre l'incapacité et l'inertie de la classe ouvrière.

LA GRÈVE DE L'ALIMENTATION

Paris, 29 avril. — Les limonadiers ont tenu ce matin une réunion à la Bourse du travail. M. Protat, secrétaire du syndicat, a donné lecture d'une lettre du juge de paix du 8e arrondissement, informant le syndicat ouvrier que les patrons refusent l'arbitrage et accordent à leurs employés le port de la moustache et la suppression presque totale des frais. M. Protat déclare que ces concessions ne sont pas faites pour donner satisfaction aux ouvriers qui continueront la lutte tant que le patronat ne voudra pas accepter un contrat de travail.

La continuation de la grève a été votée par acclamation.

D'autre part, les cuisiniers se sont réunis également à la Bourse du Travail et ont voté aussi la grève à outrance.

LE CAS DE M. NEGRE

Paris, 29 avril. — Le préfet de la Seine, malgré l'avis du Conseil départemental de la Seine a révoqué M. Nègre.

L'arrêt révoquant de ses fonctions l'instituteur Nègre, secrétaire général de la fédération nationale des syndicats d'instituteurs, a été signé samedi soir, par le préfet de la Seine. Mais comme cet arrêté ne devait être motivé qu'aujourd'hui à l'intéressé, la décision préfectorale a été tenue rigoureusement secrète jusqu'au moment où elle a été portée à la connaissance du Conseil des ministres.

LES MESURES D'ORDRE A PARIS

Paris, 29 avril. — Une importante réunion a eu lieu, ce matin, à 10 heures, à la préfecture de police dans le cabinet de M. Lépine, au sujet des mesures spéciales à prendre pour assurer le maintien de l'ordre à Paris, dans la journée du 1er mai.

A cette réunion assistaient, outre les colonels des régiments de la garnison de Paris, au nombre de vingt-neuf, MM. Laurent, secrétaire général de la préfecture ; Touny, directeur de la police municipale ; Mouquin, directeur des recherches ; Yves Durand, directeur du cabinet, et les commissaires divisionnaires.

Il a été décidé que les mesures d'ordre seraient sensiblement les mêmes que celles prises l'année dernière à la même époque, avec cette seule différence que les troupes de provinces ne seront pas appelées cette année. Ces troupes resteront consignées dans leurs casernes et prêtes à intervenir, le cas échéant.

L'ordre, à Paris, sera donc assuré par les troupes des garnisons de Vincennes, Versailles, Rambouillet et par toutes les forces de police qui avaient été mises en mouvement l'année dernière.

D'après les déclarations faites à la préfecture de police, on ne prévoit pas de troubles graves pour la journée du 1er mai.

Les renseignements parvenus à ce sujet sont en effet des plus rassurants.

INFORMATIONS

M. Bourgeois, ambassadeur extraordinaire

Paris, 29 avril. — A l'occasion de sa nomination au titre de premier délégué de la France à la conférence de La Haye, M. Léon Bourgeois recevra dans ses pleins pouvoirs le titre d'ambassadeur extraordinaire.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord

Paris, 29 avril. — L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Edouard de Rothschild, président du Conseil d'Administration. Elle a approuvé définitivement les comptes de l'exercice 1905 et provisoirement ceux de 1906, en fixant à 72 francs par action le dividende de cet exercice.

Instituteur acquitté

Paris, 29 avril. — La Cour d'Assises de la Seine vient d'acquitter l'instituteur Lafolie, qui, à la suite de menaces, dont il fut l'objet, avait, en octobre dernier, à Aubervilliers, tué l'anarchiste Langlois.

CHOSES ET AUTRES

— Comment! Justine, vous avez encore cassé quatre assiettes!

— Madame ne lit donc pas les journaux? Madame n'a pas vu qu'il y avait une « crise de la porcelaine » ?

—×—

Un jeune rhétoricien dit fièrement à son père, après s'être regardé dans la glace :

— Eh! mais, je commence à avoir de la moustache!

A quoi le père, avec bonhomie :

— Alors, mon enfant, me voilà bien tranquille : tu pourras être garçon de café!

—×—

Salle d'armes.

Le nouvel élève. — Mon médecin m'a recommandé de faire de l'escrime... Je suis anémique...

Le professeur. — Je vois ce qu'il vous faut... En garde! Je tends le bras... Prenez du fer... Prenez du fer!...

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 avril. — Les ministres et sous-secrétaires se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières. Voici le texte du compte-rendu officieux de la réunion.

M. Clémenceau a fait savoir que M. le préfet de la Seine avait prononcé la révocation de M. Nègre, instituteur. M. Nègre ayant la faculté de faire appel de cette décision devant le ministre de l'instruction publique, le conseil n'a pas délibéré à ce sujet.

M. Louis Barthou a porté à la connaissance de ses collègues l'avis du conseil de discipline des postes et télégraphes concernant MM. Grangier, Simonnet, Clavier, Amalric et Quilici. Le conseil a décidé la révocation de ces cinq agents.

Les papiers Montagnini

M. Pichon a communiqué au conseil les résultats de l'enquête qu'il a faite au sujet des rapports qui auraient existé entre certains fonctionnaires de son département et M. Montagnini. M. Pichon a annoncé qu'il avait révoqué M. Lemarchand, ministre de France au centre Amérique. M. Dumaine, ministre de France, à Munich, sera déplacé et envoyé à Mexico. Les explications fournies par M. Delabaud, ministre de France à Christiana et M. de Grégueil, secrétaire d'ambassade, ont été reconnues satisfaisantes.

M. Pichon, a soumis à la signature du Président de la République, un important mouvement diplomatique. M. Gabriel Deville, l'ancien député, est nommé ministre pénipotentiaire en Abyssinie, en remplacement de M. Lagarde, mis à la disposition; M. Deville ne rejoindra toutefois son poste qu'après le retour de M. Klabukowski, actuellement chargé de mission à Addis-Abbaïa.

La Conférence de La Haye

Le ministre des affaires étrangères a enfin fait approuver par le conseil, le choix des délégués de la France à la conférence de la paix à La Haye. Sont nommés : MM. Léon Bourgeois, d'Estournelle, de Constant, sénateurs; Louis Renault, professeur de droit.

La crise viticole

Les ministres se sont ensuite occupés de la crise viticole; M. Caillaux a donné quelques indications sur le projet qu'il déposera à la rentrée en vue de remédier à cette crise.

Le prochain conseil

Le conseil des ministres a fixé à mercredi sa prochaine réunion; il discutera le projet de budget de 1908.

AUX ARTISTES FRANÇAIS

M. Fallières inaugure le Salon

Paris, 29 avril. — M. Fallières a inauguré, cet après-midi, l'exposition de la Société des Artistes français dont le vernissage a lieu demain.

Le président, qui était accompagné de Mme et de Mlle Fallières, de M. Jean Lanes et du commandant Lasson, a été reçu à la porte du Grand-Palais par MM. Briand, ministre de l'instruction publique, et Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Le président a parcouru les quatre sections guidé, à tour de rôle, par le président du jury de chacune d'elles : M. François Flameng, pour la peinture; M. Bouisset, pour la gravure et la lithographie; M. Pascal, pour l'architecture; M. Coutan, pour la sculpture.

Au cours de la visite et avant de quitter la peinture pour descendre à la sculpture, M. Fallières s'est arrêté dans la grande salle où un lunch avait été préparé.

Une grande fête religieuse à Constantinople

M. Constans y assiste

Constantinople, 29 avril. — Dimanche a eu lieu la cérémonie du jubilé du cinquantenaire sacerdotal du patriarche arménien catholique Sabagian. L'ambassadeur de France, M. Constans, occupait la place d'honneur à l'église. Tout le corps diplomatique était représenté.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Les Loges s'imposent. — Colère des Orléanais.

Orléans, 29 avril. — On a vu, par la décision prise par la loge Etienne Dolet de faire tenir son ordre du jour aux autorités et au président du Conseil, que la Franc-Maçonnerie s'impose et veut se faire reconnaître une situation quasi-officielle. On assure qu'une expédition de l'ordre du jour a été faite dès hier soir à M. Clémenceau. Dans les milieux sectaires, on caresse l'espoir de voir le président du Conseil insister auprès du maire d'Orléans pour faire revenir la municipalité sur sa décision avant d'interdir aux fonctionnaires de prendre part aux fêtes.

L'émotion est toujours vive à Orléans et l'on s'attend à de graves désordres, presqu'à une émeute si les franc-maçons obtiennent gain de cause. La population est absolument exaspérée contre eux: le sentiment patriotique et religieux chez les uns, l'intérêt chez les autres, ont cimenté, en un bloc des plus unis, une population dont les aspirations politiques étaient plutôt variées.

Le maire, M. Courtin-Rossignol, a convoqué le conseil municipal pour cet après-midi à 4 heures et demie. On ne croit pas à la démission du conseil.

LE MYSTÈRE DE SAINT-CLOUD

Le rapport médico-légal. — Le médecin conclut à un crime

Paris, 29 avril. — On commençait à croire que le mystère de Saint-Cloud s'éclaircissait et que la version du suicide gagnait du terrain. Le rapport du docteur de Grissac, médecin-légiste, à Argenteuil, remet tout en question, ou plutôt oriente l'enquête vers l'hypothèse du crime. Le docteur de Grissac a pratiqué l'autopsie de la noyée avec le docteur Astruc. Voici ce qu'il dit :

1° La mort est due à un coup violent porté sur le derrière de la tête à l'aide d'un instrument contondant. La plaie est contuse; le cuir chevelu a été décollé; le périoste est intéressé. Il n'y a point, cependant de fracture de la boîte cranienne. Ce coup a entraîné un évanouissement prolongé et une hémorragie violente. La mort est survenue par syncope cardiaque;

2° La plaie à section oblique se trouvant à l'avant-bras gauche, semble avoir été faite à l'aide d'un couteau, comme le prouvent les sections également nettes de la peau, des tissus cellulaires et musculaires et des tendons. Pour cette blessure, il a été impossible à l'autopsie de pouvoir déterminer si elle a été faite *ante ou post mortem*;

3° La région lombaire gauche porte une section de 28 centimètres de longueur, à hauteur de la crête iliaque, intéressant toutes les parties molles, dont les bords sont très nets et moins prononcés au contact de la colonne vertébrale, sur les cartillages de laquelle on remarque plusieurs incisions qu'on dirait faites à l'aide d'un scie. Cette blessure, faite après la mort, n'a pas été occasionnée par une hélice. Une hélice eût broyé la colonne vertébrale;

4° Les deux jambes sont sectionnées à la même distance, à 8 centimètres du rebord inférieur de la rotule. La section est oblique de haut en bas et de gauche à droite. La section des muscles répond à la section de la peau. L'os de la jambe droite présente, outre un commencement d'incision, une fracture qui a déterminé le décollement du bas de la jambe. En outre, sur le tibia gauche, à la partie postérieure, sur la surface d'un centimètre carré, le périoste enlevé laisse voir la substance osseuse entamée par des stries transversales, au nombre de trois, comme si, à trois reprises, on avait cherché à scier l'os en cet endroit. En tous cas, ces tentatives n'ont pu être faites qu'avec une scie ordinaire de petite dimension et non avec une scie de boucher;

5° On ne retrouve aucune trace d'eau dans les poumons;

6° Les mains portent à leur partie externe des traces d'ecchymoses;

7° La victime n'a pas été violentée.

L'enquête de la Sûreté a montré que Berthe avait fait des courses pour sa patronne, le 12 avril, jusqu'à quatre heures et demie de l'après-midi. Elle était alors rue des Mathurins. C'est fort peu de temps après qu'elle a été assassinée. Son estomac était complètement vide. Le crime doit être placé (si le crime a eu lieu), entre cinq et sept heures.

L'enquête judiciaire

Après avoir pris connaissance du rapport du médecin-légiste, M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction à Versailles, est venu trouver M. Hamard et a eu avec lui, hier matin, une conférence.

Il est de toute évidence que l'on doit accorder au médecin qui a fait l'autopsie une déférente attention. Puisqu'il conclut formellement à un crime la justice doit se mettre au service de la science, et procéder à une enquête.

Ce serait agir contre tout bon sens que déclarer d'avance l'enquête impossible et vouée au néant. On va donc essayer de savoir ce que Berthe est devenue en quittant la rue des Mathurins; on va interroger ses anciennes camarades de la rue de Miromesnil pour savoir si elle leur avait fait des confidences. Avait-elle été souvent suivie par quelque individu aux allures louches ? Bref, on va chercher. Mais il faut prévoir le cas où les recherches n'aboutiraient à rien. Il ne faut pas oublier les raisons qui combattent l'hypothèse d'un crime. On parle de Soleilland. Mais Soleilland a tué Marthe Erbelding après l'avoir outragée. Un sadique aurait-il assommé Berthe rien que par dépit ou par crainte d'une dénonciation ? Certaines personnes déclarent très facile de transporter des cadavres à travers Paris. Il faut au moins observer que ceux qu'on a découverts jusqu'ici étaient sérieusement enveloppés. On fait allusion aux cadavres coupés en morceaux. Ceux-là étaient si bien défigurés qu'on n'à jamais pu les reconnaître Pourquoi l'assassin de Berthe Foix aurait-il négligé de rendre sa tête méconnaissable ? Pourquoi aurait-il dépensé toute son activité sur les pieds de la victime ?

Restent, nous le savons, les observations du médecin-légiste. Mais qui nous dit que d'autres médecins ne parleront pas dans un sens diamétralement opposé ? Nous croyons que, précisément, il faudra, à bref délai, exhumer le cadavre de Berthe Foix, et le confier au scalpel des médecins de la Morgue de Paris : MM. Thoinot, Vibert, Descouts, et autres.

Enfin, il faut retenir que le crime passionnel étant écarté, on se demande à quelle autre hypothèse s'arrêter.

LES GRÈVES

dans la Région

Les villes de Roubaix et de Tourcoing sans tramways

Les chauffeurs et conducteurs de machines font cause commune avec les wattmen et conducteurs. — Le trafic totalement arrêté

Au Conseil municipal de Roubaix Vote d'un subside de 1,500 fr. en faveur des grévistes. -- Un réquisitoire contre la Compagnie des tramways Le sort des abonnés

La grève des employés des tramways, qui englobait la généralité du personnel roulant de la Compagnie, s'est généralisée complètement, lundi par suite de l'adhésion au mouvement des ouvriers de l'usine d'électricité du Laboureur.

Les Villes de Roubaix et de Tourcoing se trouvent donc de nouveau, sans tramways. C'est la seconde fois en moins d'un mois que ce fait se produit. On se souvient que le samedi 6 avril dernier vers six heures du soir, les chauffeurs conducteurs de machines et manœuvres de l'usine d'électricité avaient brusquement interrompu le travail. De ce fait le trafic fut entièrement arrêté sur tout le réseau et les deux villes furent privées, pendant la soirée de moyens de communication.

Le conflit fut, d'ailleurs vite aplani, et dès le surlendemain à midi, les ouvriers reprenaient le travail après avoir obtenu satisfaction.

La grève qui s'était déclarée il y a dix jours, dans le personnel roulant de la Compagnie devait donc laisser indifférents les chauffeurs et conducteurs. Aussi continuèrent-ils leur travail malgré les sollicitations dont ils furent l'objet. C'est ainsi que la Compagnie put mettre en service d'abord huit voitures sur un réseau, puis dix et enfin quatorze avec comme personnel, des chefs d'équipe des contrôleurs et une dizaine d'agents nouvellement embauchés.

Lundi matin, une délégation d'ouvriers chauffeurs et conducteurs vint trouver M. Grouille, ingénieur de la construction, pour lui donner communication d'une lettre qu'ils avaient reçue de la Chambre syndicale des métallurgistes, dont ils font tous partie. On leur disait qu'ils avaient pour devoir de faire cause commune avec les wattmen et conducteurs, qu'ils ne devaient pas oublier que, par solidarité, aucun chauffeur ou mécanicien n'était venu prendre leur place à l'usine lors de leur grève. Les délégués ajoutèrent qu'ils étaient décidés à quitter le travail de suite.

M. Grouille leur demanda de terminer tout au moins la journée commencée. Ils l'acceptèrent sauf ratification du syndicat et demandèrent une heure de permission pour aller en référer à cette organisation. La réponse fut négative.

A une heure et quart de l'après-midi ils mirent les feux bas, et quittèrent l'usine sans formuler aucune revendication. Ils ont, d'ailleurs, déclaré qu'ils n'avaient rien à réclamer et que c'était tout simplement par solidarité qu'ils interrompaient leur travail.

Le courant s'étant arrêté brusquement sur tout le réseau, les quatorze voitures qui étaient en service ont stoppé à l'endroit où elles se trouvaient. La plupart étaient à Tourcoing.

A ce moment précis, un orage venait de s'abattre sur la région et la pluie faisait rage, tout comme il y a trois semaines. Les voyageurs, privés soudainement de tramways, ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur et s'en aller à pied à leurs occupations.

Dans la matinée, une délégation des wattmen et conducteurs s'était rendue auprès de M. Duez, ingénieur-chef de l'exploitation, qui lui avait déclaré n'avoir aucune communication nouvelle à lui faire.

Tout le personnel de la Compagnie est maintenant en grève à l'exception des employés des bureaux.

Vers deux heures de l'après-midi, apprenant l'arrêt total du trafic, les wattmen et conducteurs grévistes se sont rendus, en groupe, Grand'Place, en face de l'estaminet « Au Plat d'Or », siège du syndicat des métallurgistes, pour faire une ovation aux mécaniciens et chauffeurs et les remercier de s'être solidarisés avec eux.

Dans la soirée, vers sept heures et demie, les